

09 Jul 2025 -08:31

La déclaration d'impôts en ligne sans revenu spécifique doit être introduite pour le 15 juillet 2025

La déclaration d'impôts en ligne pour les citoyens sans revenus spécifiques tout comme les corrections en ligne à la proposition de déclaration simplifiée et corrections à une déclaration en ligne déjà introduite sur MyMinfin doivent être introduits pour le 15 juillet 2025.

L'année dernière, un nombre record de 2 000 000 de citoyens ont déposé leur déclaration en ligne. En cinq ans, c'est un quart de plus.

Actuellement, à une semaine de la fin du délai de dépôt, nous en sommes à 1.454.512 déclarations contre 1 418 752 déclarations exactement à la même époque l'année dernière, mais de nombreuses déclarations en ligne avec des revenus spécifiques qui peuvent être déposées jusqu'au 16 octobre 2025 n'ont pas encore été complétées.

Les avantages d'une déclaration en ligne sont nombreux :

- Déclaration préremplie avec les données dont dispose le SPF Finances.
- Aperçu/résumé de toutes les données.
- Assistance pour remplir certains codes.
- Notification lorsque certains types code sont manquant ou qu'une combinaison de codes est incorrecte.
- Calcul immédiat (provisoire) du montant à payer ou à rembourser.

Par conséquent, les risques d'erreurs sont beaucoup plus faibles qu'avec une déclaration sur papier et le traitement automatique peut être appliqué à 79% des déclarations en ligne (seulement 33% avec les déclarations sur papier).

Une déclaration en ligne peut encore être introduite à tout moment, y compris par les citoyens qui ont introduit une déclaration papier dans le passé, via un mandat citoyen (membre de la famille, ami, etc.) ou via un comptable jusqu'au 15 juillet 2025 ou, en cas de revenus spécifiques, jusqu'au 16 octobre 2025.

Les personnes qui ont des questions sur la déclaration peuvent obtenir des informations :

- Sur le site web ou la page de contact de l'administration.
- La page web Ma première déclaration d'impôt | SPF Finances, en particulier pour les citoyens qui doivent remplir une déclaration pour la première fois.
- Le contact center au 02/572 57 57, tous les jours ouvrables de 9 à 17 heures.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<https://finances.belgium.be/fr>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be